Demande d'avis sur une situation familiale

Par Isadore

Bonjour,

Je sollicite les intervenants pour avis sur une question personnelle.

Se pose la question d'une demande de protection pour une de mes grand-tantes qui va avoir 94 ans dans quelques semaines.

Sa famille a des antécédents de troubles psychiatriques, une de ses s?urs est lourdement atteinte. Elle a un rapport "problématique" à l'argent, ayant tendance à dépenser sans compter dans les bonnes ?uvres mais aussi pour offrir des cadeaux à sa famille. Ayant épuisé ses économies, elle est désormais dans une situation financière compliquée.

Elle a aussi tendance à "nier" une partie de la réalité (par exemple la maladie de sa s?ur, qui est - selon elle - rendue malade par les psychiatres et les traitements), et bien sûr à ne pas percevoir ses limites (elle refuse de cesser la conduite même après plusieurs accidents).

Jamais mariée, elle n'a pas eu d'enfants. En plus de sa s?ur, elle a quatre neveux survivants et plusieurs petits-neveux. Je ne compte pas les arrières-petits-neveux qui sont mineurs .

Les neveux ont procuration sur ses comptes, et se relaient pour l'aider quand le besoin se fait sentir. L'entente familiale est excellente, elle est très proche de ses neveux et de certains petits-neveux dont ma fratrie et moi-même.

Elle est propriétaire de sa résidence principale et a une résidence secondaire dont elle est usufruitière (ou titulaire d'un droit d'habitation).

Suite au vote de travaux dans sa copropriété (résidence principale), sa situation financière difficile devient critique. Elle a dilapidé toutes ses économies, elle ne pourra pas payer. Son logement n'est pas vraiment adapté, il aurait besoin de quelques travaux (salle-de-bain). Quitter son chez-elle aurait des conséquences catastrophiques sur le plan psychologique.

Autre problème, depuis quelques semaines elle devient incapable de faire le ménage correctement chez elle, mais refuse obstinément une aide ménagère.

On note aussi la disparition de sommes sur son compte, dont elle semble incapable d'expliquer l'usage (elle aurait acheté pour 400 ou 500 euros de miel tous les mois, mais pas le moindre pot chez elle). Vu sa personnalité, il est difficile de dire si elle veut cacher l'information, l'a oubliée ou si quelqu'un lui soutire de l'argent.

Ses troubles semblent s'aggraver avec l'âge, même s'ils sont présents depuis des décennies. Elle aurait parfois des moments de confusion ou de troubles de la mémoire, mais c'est difficile à dire. Une semi-surdité non appareillée lui fait comprendre de travers une partie des conversations... c qui peut expliquer les quiproquos.

Pour le reste, elle est très autonome : elle prend sans problème les transports en commun, elle marche, elle commande ses courses à l'épicerie qu'elle se fait livrer, elle cuisine, elle peut faire un brin de ménage, elle gère son suivi médical.

Elle ne sera pas coopérative en cas de demande de mise sous protection, mais on devrait pouvoir la convaincre de voir le médecin. Il semble nécessaire d'avoir un certain contrôle sur ses comptes, et surtout que quelqu'un vienne faire un peu de ménage. Il faut aussi qu'elle cesse de conduire, elle est clairement dangereuse.

Je pense à une mesure de curatelle aménagée ou une habilitation familiale. A part la s?ur qui a des problèmes psychiatriques (dont des hallucinations), aucun membre de la famille ne s'opposera à une demande de protection. Il est facile de prouver qu'il y a une bonne entente familiale et que des liens d'affection anciens et profonds unissent ma parente à ses neveux et petits-neveux.

Auriez-vous des avis ou des conseils pour faire face à cette situation ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un de mes amis est à peu près dans la même situation avec sa mère âgée qui refuse de "voir la réalité" = refuse une aide ménagère, ferme les yeux sur des détournements d'argent, et n'accepte pas qu'on lui en parle.
Progressivement il arrive à la convaincre de consulter un médecin agréé avec l'aide d'une assistante sociale rodée à ce type de situation.

Dans le cas de votre parente, si sa situation financière est dégradée,peut-elle envisager une vente des biens non essentiels (résidence secondaire) ?

Et il faut qu'une personne se donne du mal pour lui expliquer que c'est sa protection qui compte pour lui assurer une sérénité qu'elle perdra de toute façon si elle est trop endettée.

Est-ce une question juridique ? C'est plus de la relation humaine et du respect pour nos ainés ainsi que leur protection.

Par Isadore

Merci de votre réponse.

La résidence secondaire peut difficilement être vendue en pleine propriété, c'est un bout de la maison de ma grand-mère (la s?ur). Il faudrait séparer les compteurs, faire des travaux, et trouver quelqu'un qui soit prêt à avoir ma grand-mère pour voisine. Autant dire quelqu'un qui n'aurait la jouissance paisible de son logement que quand ma grand-mère est internée ou dans ses bonnes périodes.

Il y a bien une question juridique. Quelles mesures compatibles avec son état permettraient de prendre des mesures en passant outre son avis sur le plan patrimonial ou "personnel" (aide ménagère) ?

Dans le cadre d'une curatelle aménagée ou d'une habilitation familiale, peut-on envisager de lui imposer la "confiscation" du carnet de chèques, une carte de retrait avec un plafond limité ? Et l'emploi d'une personne venant faire un brin de ménage ?

Sur le plan humain, ça fait des années qu'on essaye de lui expliquer mais ça ne veut pas rentrer. Elle a failli se tuer plusieurs fois en voiture au cours de la dernière décennie, mais ça ne rentre pas. La dernière fois elle devait avoir 88 ans, les pompiers ont du la désincarcérer, un mois plus tard elle avait racheté une voiture et trouvé une nouvelle assurance.

Elle a une "capacité" hors du commun à ne voir et n'entendre que les choses qui l'arrangent. Et un mode de fonctionnement très particulier. Pendant le Covid, elle admettait que la maladie était dangereuse "même pour les jeunes", mais ne se sentait pas concernée. Elle on a eu toutes les peines à la faire vacciner la première fois (motif : trop loin, elle était fatiguée). Ayant entendu le Premier Ministre dire sur un ton martial que la vaccination était un devoir civique, elle a géré les injections suivantes de manière autonome (enfin avec l'aide du pharmacien pour la prise de rendez-vous en ligne).

Elle a conscience qu'elle risque de perdre son logement, et ça lui fait peur. Mais elle n'arrive pas à intégrer les conclusions logiques.

Par yapasdequoi

Hélas, c'est compliqué.
Tant que le médecin agréé n'a pas évalué son état, il n'est pas possible de l'obliger à recevoir de l'aide ménagère ni de bloquer ses dépenses inconsidérées.

Par Isadore

Oui, on va faire un "conseil de famille". Peut-être qu'il va falloir l'appui d'un avocat.

Pour le ménage, une nièce et un neveu vont passer de temps à autre en attendant. Sur le plan financier, on va la laisser se remettre dans le rouge, et négocier avec sa banquière pour qu'elle supprime à nouveau le carnet de chèques (mesure qui avait été très positive l'année dernière).

Je pense qu'un des problèmes c'est paradoxalement que la famille l'aide "trop" et l'empêche de faire face aux conséquences de ses actes (notamment avec la banque).

On a quelques mois avant la levée de fonds par la copropriété, mais les délais sont longs pour la mesure de protection. Il ne faut pas trop traîner.

Le plus rageant est qu'elle a les moyens de vivre décemment et de vieillir paisiblement chez elle.

C'est quand même plus simple quand ça arrive aux autres qu'à soi-même ces histoires !